



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

**AVIS PUBLIC**

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 8 novembre à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. Le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant les immeubles suivants:

### **113, rue Moisan**

La demande vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un abri d'auto détaché en cour avant au lieu des cours latérales ou arrière comme exigé par le *Règlement de zonage 480-85*.

### **177, rue Moisan**

La demande vise à rendre réputée conforme les éléments suivants :

- L'implantation d'un bâtiment principal avec garage attenant et terrasse couverte ayant une marge de recul avant de 3.03 m au lieu de 9 m;
- Construction d'un perron attenant avec toiture ayant une marge avant de 1.90 m au lieu de 7m;
- Construction d'un avant-toit en façade du garage attenant de 914 mm au lieu de 700 mm.

Le tout, comme exigé par le *Règlement de zonage 480-85*.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 19 octobre 2022

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)